



Rapport rendant compte des résultats de l'audition du 27 août 2009 concernant un protocole modifiant la Convention contre les doubles impositions avec la Finlande en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Avant de proposer au Conseil fédéral de signer le protocole modifiant la Convention contre les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune entre la Suisse et la Finlande, l'Administration fédérale des contributions a donné aux cantons et aux milieux intéressés l'occasion de se prononcer sur le projet de protocole. Les cantons et les milieux économiques qui ne se sont pas manifestés dans le délai imparti sont présumés avoir donné leur aval au projet de protocole.

L'audition ouverte le 27 août 2009 s'adressait aux associations économiques et aux organisations suivantes:

- Economie suisse
- Swissbanking
- Swissholdings, Fédération des groupes industriels et de services en Suisse
- Union suisse des arts et métiers
- Union patronale suisse
- Union suisse des paysans
- Union syndicale suisse
- Société suisse des employés de commerce
- Travail Suisse
- Fédération suisse des avocats
- Chambre fiduciaire
- Fiduciaire Suisse
- Société suisse des constructeurs de machines
- Transit- und Welthandel
- Vereinigung Schweizerischer Unternehmen in Deutschland
- Swiss American Chamber of Commerce

La société Swiss International Airlines a également été invitée à donner son avis.

Résultats de l'audition

Seuls les cantons de **Berne**, de **Soleure** et de **Zurich** ainsi que la **Conférence des directrices et des directeurs cantonaux (CDF)** ont pris position.

La **CDF**, le canton de **Berne** et le canton de **Soleure** n'ont pas d'objection concernant la conclusion du protocole, mais regrettent que la Finlande ne soit pas disposée à introduire une clause d'arbitrage dans ce protocole.

Le canton de **Zurich** n'a rien à objecter contre la conclusion de la Convention. Pour ce qui est de la disposition sur l'échange de renseignements, il renvoie à son avis sur le protocole avec le Danemark. En outre, il critique le fait que la disposition sur l'assistance administrative a été concédée à la Finlande pratiquement sans contrepartie.

S'agissant des associations économiques, **Swissholdings**, **Swissbanking** et la **Chambre fiduciaire** ont donné leur avis sur le projet de Convention. **Swissholdings** et la **Chambre fiduciaire** approuvent la conclusion du protocole.

Swissbanking approuve globalement le projet de Convention et a rappelé ses avis sur la révision de la disposition sur l'échange de renseignements. Elle a regretté que la Finlande ne soit pas disposée à accorder l'exonération des dividendes versés aux institutions de prévoyance.